

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Violée pour avoir soutenu l'opposition

AMNESTY INTERNATIONAL
Document public
Index AI : AFR 62/017/2007
ÉFAI

2007

Coquette Nsinga, étudiante âgée de vingt-cinq ans, a été arrêtée, frappée, détenue au secret et violée, uniquement parce qu'elle faisait partie du Mouvement de libération du Congo (MLC), parti politique d'opposition de la République démocratique du Congo (RDC).

Coquette Nsinga pense qu'elle est tombée dans un guet-apens, que lui ont rendu les services de sécurité en octobre 2006, au lendemain des élections présidentielles. Le 31 octobre, Coquette, sa mère et deux autres femmes ont téléphoné au siège du MLC afin de savoir comment obtenir leur rémunération pour le travail accompli en tant qu'observatrices électorales. Quelqu'un se présentant comme un des responsables du parti leur a dit de se rendre dans un restaurant du centre de Kinshasa.

Au restaurant, les quatre femmes ont été appréhendées par des agents de la Direction des renseignements généraux et des services spéciaux (DRGS). Elles ont été conduites au poste de police de Kin-Mazière, siège de la DRGS, où des policiers les ont rouées de coups. Ils ont pris l'argent de Coquette Nsinga, sa carte de membre du MLC, son téléphone portable et ses bijoux, avant de l'interroger sur ses activités politiques.

Coquette Nsinga était détenue au secret sans avoir été formellement inculpée depuis trois semaines lorsque cinq policiers sont venus la chercher dans sa cellule pour la conduire dans une autre pièce, où ils l'ont violée. Depuis lors, elle souffre de douleurs au dos et au ventre et n'a reçu aucun soin médical. Elle ne connaît pas la gravité de ses blessures et ignore si elle a contracté des maladies sexuellement transmissibles. Elle a également subi d'autres formes de tortures et de mauvais traitements au cours de sa détention.

Lorsque des membres de la force de maintien de la paix des Nations unies se sont rendus au commissariat, Coquette Nsinga et d'autres détenus ont été cachés dans une cellule souterraine. Sept mois plus tard, Coquette Nsinga a été transférée à la prison centrale de Kinshasa et traduite devant un tribunal militaire. Elle a été inculpée pour avoir «*incité [des militaires] à commettre des actes contraires au devoir ou à la discipline*», infraction passible d'une peine allant de cinq à vingt ans d'emprisonnement.

Amnesty International estime que les accusations portées contre Coquette Nsinga sont motivées par des considérations politiques.

En RDC, les viols commis par les forces de sécurité et les groupes armés sont monnaie courante, et les femmes et les jeunes filles qui en sont victimes sont souvent en butte à la discrimination sociale et à l'ostracisme de la part de leur famille et de la société. Dans ce pays, les responsables de l'application des lois se rendent régulièrement coupables de tortures, de viols

en garde à vue et de détentions arbitraires. Les violations des droits humains et les arrestations pour des motifs politiques y sont devenues particulièrement fréquentes depuis l'élection de 2006, les plus exposés étant les sympathisants des partis d'opposition et les journalistes. Certains ont même été tués. Les observateurs indépendants chargés de veiller au respect des droits fondamentaux ne sont pas autorisés à se rendre dans certains centres de détention de la police ou de l'armée.

Aidez Coquette Nsinga

1) Écrivez au président Joseph Kabila

Formule d'appel : Monsieur le Président

Président Joseph Kabila

Présidence de la République

Kinshasa Gombe

République démocratique du Congo

Courriel : pr@presidentrdc.cd ou pp@presidentrdc.cd

Dans votre lettre, demandez au président Kabila de :

§ mener une **enquête indépendante** sur l'allégation de viol et de traduire les responsables présumés en justice ;

§ autoriser Coquette Nsinga à **recevoir immédiatement les soins médicaux** dont elle a besoin ;

§ **libérer Coquette Nsinga et sa mère** sans délai, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi ;

§ veiller à ce que, si elles sont jugées, leur procès se tienne devant un **tribunal civil** et non militaire.

2) Adressez un message de soutien à Coquette Nsinga

Coquette Nsinga

Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa (CPRK)

Makala, Kinshasa

République démocratique du Congo

Coquette Nsinga parle français. Si vous ne maîtrisez pas cette langue, vous pouvez par exemple lui adresser le message suivant : *«Nous sommes de tout cœur avec vous. Gardez courage.»*